

Le chanvre

Généralité

Le **Chanvre** industriel, textile ou agricole (***Cannabis sativa** subsp. **sativa***¹), est une sous-espèce de plantes de l'espèce *Cannabis sativa*, famille des *Cannabacées*. Le terme « chanvre » désigne aussi, par métonymie, la fibre textile tirée de cette plante².

C'est une plante annuelle cultivée, sélectionnée pour la taille de sa tige et sa faible teneur en THC ou autres cannabinoïdes à partir de l'espèce que les botanistes nomment le Chanvre cultivé (*Cannabis sativa* L.). Il est parfois appelé localement « chènevis »³, comme le nom de la graine de chanvre. Bien que désignant la même espèce botanique, le terme chanvre est désormais utilisé de préférence pour désigner la plante industrielle et sa fibre végétale, tandis que *Cannabis* est le nom scientifique du genre utilisé aussi pour désigner la forme psychotrope, utilisée comme drogue ou dans un but médical.

Le chanvre fut très largement utilisé par le passé et il côtoie l'être humain depuis le Néolithique. Il a toutefois peu à peu été interdit ou fortement réglementé au cours du XX^e siècle en raison de ses propriétés psychotropes.

Selon Wikipédia.

Internet offre de nombreux articles sur le chanvre, son histoire, ses propriétés et vertus, sa culture. On s'y référera.

Pour ce qui est de la Vallée, les documents restent rares. Un seul à notre connaissance, en a parlé. Il s'agit une fois de plus de Auguste Piguet, notre incontournable historien local.

BATTEURS DE CHANVRE

Les équipes vagabondes qui, au Pays de France, procédaient de ferme en ferme à cette besogne séjournaient-elles à la Vallée ? On en doute; les livres de raison consultés n'auraient pas manqué de signaler leur passage.

Des journaliers de la région faisaient le nécessaire. En veut-on un exemple ? En 1774, Elisée Golay chargea un voisin du battage de son chanvre à raison de 11 crutzes (moins de 3 baches) par livre. Le batteur utilisait à cet effet un bâton légèrement recourbé, le chaton (tsötô).

Auguste Piguet, Vieux métier, 1999.



Un battoir à chanvre, deux vues.



Pour ce qui est des traces du chanvre dans notre histoire régionale, alors que celui-ci semble avoir précédé le lin, voyons ce que notre professeur peut encore nous raconter :

Il ne faut pas chercher des renseignements sur les jetées, les corvées, le longuel¹ ou autres taxes dans la reconnaissance de 1548 du village et communauté. L'acte en question se contente de dire que les habitants demeurent tenus à certains usages, conformément aux « transactz et prononciats » conclus jadis entre les seigneurs-abbés et communauté.

Quant aux redevances en nature, les pages traitant du Domaine nous renseignent en ces termes, quelque peu simplifiés et modernisés :

« Appartiennent à mes dits Seigneurs le dîme de tous blés, légume et chanvre croissants en la Vaulx du Lac de Joux... duquel dîme les habitants d'illec (d'ici) sont en coutume payer pour chaque pose semée une coupe de blé, tel qu'il croît en la possession, mesure de La Sarra – et, pour le chanvre, de onze manils ou faisceaux l'un, selon qu'ils ont accoutumé ».

Une note du commissaire Samuel Gaudard spécifie, qu'à teneur de plusieurs ordonnances de LL.EE., 2 quarterons à comble compteront désormais pour 3 quarterons à raz².

Le chapitre Domaine des reconnaissances de 1600 donne quelques renseignements intéressants sur les redevances en nature.

Messeigneurs avaient « accoutumé leer dans tout le territoire et fenage du Lieu et des Charbonnières de onze parties l'un de tous blés, lions (légumes) et chenesve (1548)³.

...

En 1600, la dîme du chanvre se prélevait encore à l'ancienne mode⁴.

Dans notre étude : Rémy Rochat, Supplément no 7 à l'histoire de la Communauté du Lieu, Editions Le Pèlerin, 1995, page 33, dans le chapitre intitulé : Notes relevées le 1^{er} novembre 199. Aux ACV concernant le hameau disparu du Pré Jantet, on peut lire sous Dh 12/2 :

Le 19 mai 1694. Jaques Lugin du Présentet de gré confesse d'avoir et tenir en admodiation pour 6 ans aujourd'hui come et par tel jour finissant des hon. David et Abraham feu le sieur Jérémie du Pont présent assavoir les diesmes de chanvre et lins dit Présentet, des Esserts, la Frasse, Fontaine aux Allemands et les Claude. Et c'est par le revenu de 32 barils bien fait jusqu'à mettre douze livres de poissons délivrables à St. Michel d'un chascun sous peyne de damps

¹ Longuel, écrit parfois longuelt, impôt sur le vin débité par les taverniers.

² Texte tiré de : Auguste Piguet, Histoire de la commune du Lieu de 1538 à 1646, cahier I, Editions Le Pèlerin, 1978, page 33.

³ Chenesve = chanvre. La date de 1548 fait référence à la reconnaissance passée à cette date.

⁴ Auguste Piguet, Histoire de la commune du Lieu de 1536 à 1646, Editions Le Pèlerin, 1982, page 50.

fait au Lieu sous obligation des biens et les requis présent le sieur Claude Rochat et David Lecoultre, lieux du Lieu, du Chenit, témoin.

On le découvre donc, on parle non seulement du chanvre (chanure) mais aussi du lin (lins). Il nous semble pourtant que la culture du chanvre, dans des chènevières, avait du précéder celle du lin, celui-ci devant donner une étoffe au toucher plus doux et cultivé dans des linières.

Ces cultures se pratiquait sans doute proche des maisons. Il pouvait donc y avoir les deux plantes se voisinant. Chaque ménage pratiquait-il ce genre de culture ? Cela ne peut pas être déterminé.

On pouvait battre son chanvre sur le sol, selon le principe énoncé plus haut par Auguse Piguet, mais aussi et surtout le travailler sur le batioret dont on a découvert un exemplaire au début de ce chapitre.

Ce travail fastidieux, concernait probablement toute l'Europe occidentale, car le chanvre était un incontournable qui permettait de faire, non seulement des voiles de navires, des cordes de tous usages, mais aussi les habits que l'on portait.



Deux dames en train de broyer les tiges de chanvre afin d'en extraire les fibres qui donneront plus tard du tissu.

Il fallait filer le chanvre avant Noël



CARDE À CHANVRE

Bois et fer. Une fois le chanvre roui et teillé, il fallait le peigner avec cet instrument.



BROIE À CHANVRE

En hiver, les tiges de chanvre sont cassées à la broie pour extraire la filasse de la chènevotte.

Le chanvre était autrefois largement cultivé en montagne du fait de son adaptabilité aux conditions difficiles. Avant de pouvoir être tissé, le chanvre devait subir toute une série d'étapes préparatoires. On commençait par l'égrener. Puis, au début de l'automne, on l'arrachait lorsqu'il était bien mûr. Les femmes le battaient et le liaient en petites gerbes. On plaçait alors les gerbes dans l'eau des rivières pendant une dizaine de jours pour le rouir. Puis on broyait la tige avec une broie à chanvre afin de détacher l'écorce de la fibre. Ensuite, on procédait au teillage et au peignage. Des travailleurs itinérants proposaient parfois de réaliser ces tâches. Puis les femmes mettaient la fibre en écheveaux avec un dévidoir avant de filer le chanvre au rouet et à la quenouille durant les soirées d'hiver. Mais attention, il fallait terminer cela avant Noël; sinon, disait-on, tout le fil serait mangé par les souris !

HAUTE-AUVERGNE, VERS 1900

Le broyage du chanvre.

La mémoire du temps, Jessica Compois, Objets de nos montagnes, De Borée, 2008.

Le rouissage est la macération que l'on fait subir aux plantes textiles telles que le lin ou le **chanvre**, pour faciliter la séparation de l'écorce filamenteuse ...

Toutes ces opérations pouvaient sans doute aussi se pratiquer à propos du **lin**, qui nous est surtout connu à la Vallée par le texte que lui a consacré Philippe Berney en 1813 :

VII.

Sur la culture du lin dans la vallée de Joux.

LE Comité central d'Agriculture et d'Economie générale désire savoir si la culture du lin conviendrait ou non, dans la Vallée du lac de Joux. Cette question est d'autant plus intéressante qu'elle se rattache à un projet de la plus haute importance.

En effet, si par l'extension de cette culture, et la formation d'un établissement central de filature et de tissage, qui étendrait ses ramifications sur tous les points du canton, on remplissait le but d'occuper utilement les oisifs, d'offrir un travail facile à cette classe de jeunes gens qui vagabonde de porte en porte en mendiant, et forme une pépinière redoutable pour la société, à cette classe encore qui absorbe à pure perte les revenus des communes qui ne sentent pas la nécessité de donner une autre direction aux assistances publiques, et enfin, de se soustraire par là à l'importation onéreuse des toiles, fils, etc., un tel établissement serait digne de ceux qui en ont conçu le plan; sa réussite intéresse vivement les amis de la patrie, de l'humanité, des bonnes mœurs.

Si la vallée du lac de Joux doit vivement sentir le besoin d'un tel établissement, peut-elle y contribuer beaucoup en fournissant sa quote part de la matière première? Doit-on s'y livrer sans examen à la culture



Une chènevière.

du lin ? Voilà une question que je ne voudrais pas me permettre de résoudre , mais je dirai à ce sujet les raisons pour et contre , afin que chacun , d'après sa position , ses circonstances , puisse par lui même juger , comparer et décider.

Ce qu'il importe d'abord de considérer , c'est la réussite de cette culture dans nos montagnes. On peut sans hésiter affirmer que le lin y réussit fort bien , qu'on peut l'obtenir de belle et bonne qualité ; j'ai l'expérience qu'il entre avec succès comme assolement , en l'alternant avec les pommes-de-terre ; s'il les précède dans un champ ou pré rompu , l'influence du gazon et l'arrosement abondant avec du lizié , suffisent pour l'avoir très-beau ; s'il suit les pommes de terre , que celles-ci aient été bien fumées , sarclées avec soin , on peut sans fumure obtenir une belle récolte , mais il laisse la terre en assez mauvais état , pour qu'on soit obligé de revenir à une récolte fumée et sarclée ; cependant une belle récolte de lin est d'un assez grand produit pour stimuler l'attention et les soins du cultivateur.

D'un autre côté , il ne faut point se dissimuler que pour obtenir une récolte complète de cette plante textile , il faut nécessairement lui assigner le choix du terrain ; il lui faut des terres franches substantielles , et avec cela beaucoup d'engrais. Si on considère combien notre agriculture est circonscrite par l'âpreté du climat , les terres froides , les gelées et toutes les intempéries qui désolent le cultivateur , la nécessité d'être pourvu d'une grande quantité d'engrais , afin de lutter avec avantage contre tant d'inconvéniens , on est tenté d'exclure toute espèce de récolte dont la consommation ne reproduit pas des engrais ; il semble qu'il n'y ait que les pommes de terre qui par leur immense et précieux produit , réclament hautement une exception.

Il faut de plus considérer que la Vallée qui est encore si loin de recueillir sur son territoire de quoi nourrir ses habitans , peut cependant se livrer avec avantage et sans scrupule à un genre d'exportation. Les vaches de ce district sont singulièrement recherchées par les habitans du Doubs et du Jura , il nous convient d'autant mieux de faire des élèves que cette exportation loin de nuire à nos terres , est la vraie marche d'une bonne agriculture , puisque par ce moyen aucun engrais n'est distrait , que tout rentre immédiatement sur le fonds.

Mon opinion particulière est que , malgré notre position resserrée , malgré que le terme de la belle saison soit si court , et qu'elle soit terminée par tant d'intempéries ; nous pourrions cependant faire marcher de front et à grands pas la culture du lin et des pommes de terre : nous possédons de grands moyens pour accroître nos engrais , des ressources incalculables sont sous la main du cultivateur intelligent , économe et laborieux. (J'aurai peut-être occasion d'en parler en donnant une idée générale de l'agriculture dans ce district). Mais je répète qu'il s'agit ici de mon opinion particulière , car je suppose une agriculture vigoureuse , un développement spontané de toutes nos ressources , une volonté ferme et de la constance : tout autant de circonstances qui malheureusement ne sont encore réalisées qu'en espérance.

Philippe BERNEY.

NB. La note qu'on vient de lire est d'accord avec celle de Mr. Briod-Favre (voyez le N° 23 , Tom. 2 , pag. 184) quant à l'importance de la culture du lin ; mais elle diffère quant à la manière dont cette culture doit être faite. M. Briod estime que le lin doit être semé en terre non fumée ; M. Berney demande , au contraire , une terre substantielle et beaucoup d'engrais. Le Comité espère d'offrir , dans le courant de l'année , le résultat de quelques expériences qu'il a provoquées et qui pourront aider à fixer l'opinion sur celui des deux procédés qui doit être préféré.

Feuille d'agriculture, 1B 214, volumes 1 à 7, volume 2 : sur la culture du lin à la Vallée de Joux, par Philippe Berney, août 1813, no 13, pp. 50 à 53.



Champ de lin. Il est évident que nos parcelles combière étaient beaucoup plus petite que cela. Un joli coin auprès de la maison, sans plus

Le lin cultivé (*Linum usitatissimum*) est une [espèce](#) de [plantes](#) à fleurs [dicotylédones](#) de la [famille](#) des [Linaceae](#), originaire d'[Eurasie](#). C'est une [plante herbacée annuelle](#), largement cultivée pour ses [fibres textiles](#) et ses [graines oléagineuses](#)¹.

Le lin a commencé à être cultivé dans le [Croissant fertile](#). Les restes de graines de lin trouvés dans les villages agricoles du [Néolithique](#) sont d'abord de petites tailles, comme celles du lin sauvage, [Linum bienne](#), puis les graines remontant à 10 500 ans sont plus grosses, jusqu'à devenir aussi grosses que celles du lin cultivé actuel, à partir de 8600 avant J-C. De plus, des données morphologiques, génétiques et moléculaires suggèrent aussi que *L. bienne*, le [lin bisannuel](#), est l'ancêtre sauvage de *L. usitatissimum*². La culture du lin suivra les voies de diffusion de l'agriculture néolithique depuis le noyau du Croissant fertile vers l'[Europe](#) et la [vallée du Nil](#)³.

Le lin fut, historiquement, une des premières espèces cultivées en [Asie du Sud-Ouest](#), avec l'[amidonnier](#), l'[orge](#), la [lentille](#) et le [pois](#).

Ce lin cultivé (*Linum usitatissimum* L.), très différent de ses ancêtres, est une espèce annuelle, avec des [capsules indéhiscentes](#) pour permettre la récolte des graines, des graines plus grosses et plus riches en matières grasses ou bien de longues tiges à proportion élevée de longues fibres. Suivant les critères de sélection, elle comprend des variétés dont la production principale est la fibre et d'autres la graine⁴.

Un des surnom notable du lin est l'or bleu de Normandie⁵.

Wikipédia.



Les linières

Le *lin* prospérant plus facilement en haute montagne que le chanvre, on se serait attendu que nos majeurs se fussent d'abord livrés à la culture de la première de ces plantes textiles. Tel ne fut pourtant pas le cas. Il faut attendre au XVIII^e siècle pour voir signalées des linières dans nos régions. Par le livre de raison des Golay, de Chez-l'Héritier, nous savons que la famille déboursa 1 fl. 3 s. en 1765 pour l'un et l'autre produit ; puis, en 1774, 75 fl. 6 bz. En nature, le tome I, p. 43, l'a dit, le fisc exigeait « de 11 faisceaux ou pleyons l'un ».

Nous verrons plus loin, en traitant du filage et du tissage, que chènevières et linières occupaient un espace assez important au Chenit. Suivant les années, selon qu'il y avait ou non un troussseau à préparer, on augmentait ou diminuait les semis de lin et de chanvre. Voyait-on un vaste champ bleu près d'une maison, on en concluait que l'une des filles avait trouvé un galant sérieux.

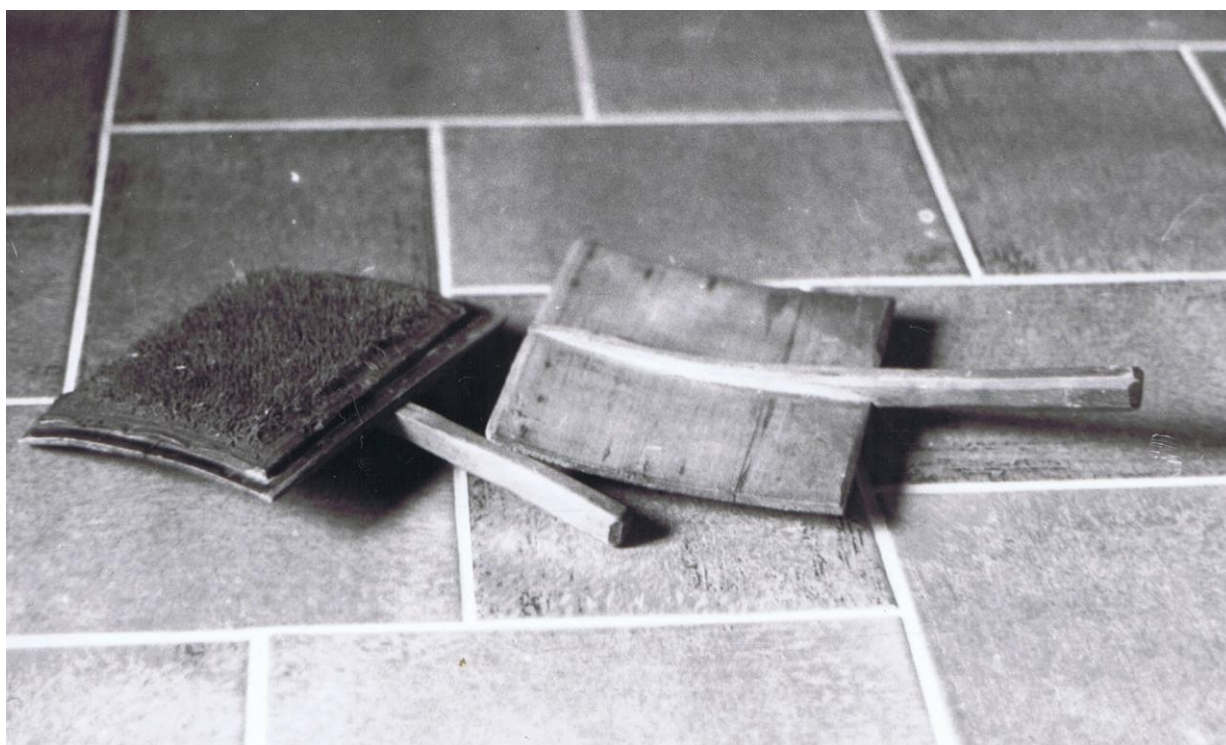
La dîme des *pois* se percevait en nature ou en argent, probablement sur le pied d'un quarteron sur onze. En 1734, la quarteron de pois valait 9 bz en territoire du Lieu (verbaux 8).

La culture des *fèves* nous est signalée dès le milieu du siècle. On ignore si le fisc les assujettit à un droit quelconque. Il en est de même pour la *pomme de terre*.

Aucun des documents consultés ne fait allusion à une dîme sur les *légumes*, pas plus qu'à l'*impôt dit des toises*. Ce dernier, englobé, à titre de *menue cense*, dans la *cense annuelle de 130 fl.*, n'était guère qu'un souvenir dans l'esprit des bourgeois. Que le lecteur veuille bien se reporter à ce que le tome II (pp. 167-169) en a dit.

Auguste Piguet, Le Chenit III, 1971, p. 65.

Quelques témoins du temps où l'on travaillait le chanvre et le lin



Brosses à peigner le chanvre ou le lin



Peigne à chanvre avec sa boîte de protection. Figurait dans l'atelier de Sami Rochat de l'Epine, situé au milieu du voisinage de l'Epine-Dessus. A disparu dans l'incendie de juin 2000. Propriété ancienne de Moïse Rochat du Haut-des-Prés.



Filasse récoltée vers 1980 chez LeCoultré-Vautier du Bas-du-Chénit. Chanvre ou lin ?